



DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE
DDRC/DDC/SEMS

Rabat, le 18 mars 2022

Avis public n° DDC/2/2022 relatif à la clôture de l'enquête de sauvegarde sur les importations de candélabres pour l'éclairage public

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (le Ministère) a initié, le 23 avril 2021, une enquête de sauvegarde sur les importations de candélabres pour l'éclairage public afin de déterminer si ce produit a été importé en quantités tellement accrues, dans l'absolu et par rapport à la production nationale dans des conditions telles que cet accroissement cause ou menace de causer un dommage grave à la branche de production nationale de candélabres.

Par le présent avis, consultable sur le site web du Ministère au lien suivant: <https://www.mcinet.gov.ma/fr/avis-sauvegarde>, le Ministère annonce la clôture de cette enquête conformément à l'article 66 de la n° loi 15-09 relative aux mesures de défense commerciale.

1. Le produit considéré

Les produits faisant l'objet de l'enquête sont les candélabres pour l'éclairage public, qui sont des supports métalliques conçus pour recevoir un ou plusieurs luminaires ou projecteurs, consistant en un mât (ou fût) et éventuellement une rehausse ou une ou plusieurs crosse(s), relevant de la position douanière du système harmonisé : 7308.90.10.00.

2. Raison de clôture de l'enquête sans imposition de mesure de sauvegarde

Suite à l'avis de la Commission de Surveillance des Importations réunie le 16 mars 2022, le Ministère a décidé de clore l'enquête de sauvegarde sur les importations de candélabres pour l'éclairage public sans application de mesure.

La clôture de l'enquête sans application de mesure est survenue suite au retrait, conformément à l'article 66 de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale, par la branche de production nationale de candélabres de sa requête de mise en œuvre de mesure de sauvegarde.

Il importe de rappeler que cette enquête a été ouverte, par l'avis public n°01/21, sur la base d'une requête émanant de la branche de production nationale de candélabres par laquelle elle a demandé la mise en œuvre de mesure de sauvegarde sur les importations de candélabres pour l'éclairage public.

3. Date de clôture de l'enquête

L'enquête de sauvegarde sur les importations de candélabres pour l'éclairage public, initiée en date du 23 avril 2021, est clôturée par la publication du présent avis.



مقر المديرية العامة للتجارة
قطعة 14، مركز الأعمال، الجناح الشمالي، شارع الرياض حي الرياض، ص.ب 610، الرباط شالة، المغرب
الهاتف: +212 5 37 70 62 49 الفاكس: +212 5 37 73 51 43

Siège de la Direction Générale du Commerce
Parcelle 14, Business center, aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc
Tél : +212 5 37 70 62 49 Fax : +212 5 37 73 51 43